

Le logement, le chauffage et l'éclairage sont les premiers postes de dépenses, devant les transports et l'alimentation. La part des dépenses énergétiques des ménages aux revenus les plus faibles est passée de 10% à 15% entre 2001 et 2006 (source ADEME).

La prévention de la précarité énergétique

Si l'accompagnement des personnes en situation de précarité énergétique est généralement curatif, par la mise en place des fonds d'apurement des dettes type Fond Solidarité Energie, la seule approche financière ne suffit pas.

La prévention de la précarité énergétique est ainsi une problématique nouvelle à laquelle les Espaces INFO → ÉNERGIE de l'IDEMU ont voulu répondre dans le cadre du **Pôle Précarité Énergétique**.



Nos actions

Les ménages fragilisés ont une marge de manœuvre limitée, car ils ne peuvent généralement pas investir dans des équipements ou réaliser des travaux améliorant les performances énergétiques de leur logement. Les difficultés de compréhension des factures et les contraintes rencontrées en tant que locataire sont également des paramètres à prendre en compte.

Soucieux de la faisabilité des préconisations, les Conseillers INFO → ÉNERGIE ont alors mis en place **un ensemble d'actions et outils adaptés sur les gestes simples et les travaux peu coûteux** qui permettent de maîtriser l'énergie chez soi.

Relais d'information

Les professionnels du secteur social sont considérés comme des partenaires privilégiés dans la mise en œuvre des actions et de l'accompagnement au changement, de par leur connaissance des problématiques ciblées et leurs compétences spécifiques.

Afin que l'effet de nos actions ne soit pas ponctuel et que le message puisse plus largement être véhiculé, l'IDEMU propose de créer des relais locaux en proposant des **formations adaptées pour les travailleurs sociaux**, véritables prescripteurs en matière d'économie de factures et d'allègement de charges.

Se loger — S'équiper — Se déplacer — Consommer

50% des consommations d'énergie en France sont imputables aux ménages. En 2002, l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) a alors créé les Espaces INFO ENERGIE. Organisée en réseau national, cette activité est cadrée par une Charte définissant les missions et la déontologie de ce service rendu au public.

Les Conseillers INFO→ENERGIE informent, conseillent et orientent les particuliers sur l'utilisation rationnelle de l'énergie et les énergies renouvelables.

Informer

Nombreuses sont les informations diffusées au sujet du réchauffement climatique et des enjeux énergétiques à venir. Les Espaces INFO→ ENERGIE travaillent à rendre ces informations claires et objectives pour le particulier premier concerné, de par ses comportements et ses choix au quotidien.



Conseiller

De nombreux paramètres interviennent lors de la mise en œuvre d'un projet de maîtrise de l'énergie. Agir pour réduire son impact nécessite alors un accompagnement personnalisé. Les Conseillers INFO→ ÉNERGIE accueillent le particulier afin d'éclaircir ses besoins et de lui permettre de faire des choix adaptés, selon des critères objectifs.



Sobriété énergétique	→	Consommer moins
Efficacité énergétique	→	Choisir un équipement performant
Energies renouvelables	→	Produire autrement

Orienter

Lorsque le particulier décide d'entamer un projet de maîtrise de l'énergie dans son logement, les Conseillers INFO→ ÉNERGIE l'orientent alors vers des organismes, des bureaux d'étude ou des entreprises compétentes. Cette activité d'intérêt général est indépendante des offreurs et distributeurs d'énergie et de matériels.